

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Entrepôt SCCV SAINT-HERMINE 2022 sur la commune principale de l'AIOT Avenue Benjamin Rabier 85210 Sainte-Hermine.

La référence de votre dossier est A-3-Z8SCK7V9 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/04/2023 à 10h50 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0100003533**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **42914603800055**

Organisme : **B27 SDE**

Nom : **ROULET**

Prénom : **Anne-Laure**

Fonction : **Chef de projet**

### Personne morale

N° SIRET **91211083000011**

Raison sociale **SAINT-HERMINE - 2022**

Forme juridique **Société civile immobilière de construction-vente**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**7 RUE PIERRE ET MARIE CURIE**

**INGRE**

**45140 INGRE**

### Signataire

Nom : **JALICON**

Prénom : **Charles**

Qualité : **Gérant**

## Référent

Nom : **ROULET**

Prénom : **Anne-Laure**

Fonction : **Chef de projet**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Entrepôt SCCV SAINT-HERMINE 2022**

Description des activités :

**Le projet de la SCCV SAINT-HERMINE 2022 consiste en la réalisation d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux d'une surface plancher totale de 31 754 m<sup>2</sup> sur un terrain de 142 602 m<sup>2</sup>. Le site sera susceptible d'accueillir au total 60 000 palettes représentant environ 30 000 tonnes de marchandises combustibles. Il est envisagé la présence de 80 personnes dans cet établissement qui sera en activité du lundi au vendredi, entre 6h00 et 20h00, 52 semaines par an.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **Avenue Benjamin Rabier 85210 Sainte-Hermine**

X : 388279

Y : 6611943

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 1 MW	DC	
2925	2925-1	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 500 kW	D	2 locaux de charge
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 14.26 ha	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Dans le cadre de son activité, le bâtiment de la SCCV SAINT-HERMINE 2022 n'utilisera pas d'eaux industrielles. L'eau potable sera utilisée uniquement pour les besoins du personnel, pour l'entretien des locaux, les installations incendie. Les eaux usées domestiques de l'établissement seront traitées dans la station d'épuration du Vendéopôle.**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**Sur le réseau collectif avec station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Pour les locaux de charge, les eaux résiduaires (acides) seront collectées dans un bac étanche, pour neutralisation (pH entre 5,5 et 8,5). La vidange de ce bac ne pourra se faire que par un système de pompage manuel. Les eaux seront évacuées par une société spécialisée.**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Eaux usées : raccordement à la station d'épuration de Vendéopôle Sainte-Hermine, suffisamment dimensionnée pour traiter les eaux usées du bâtiment objet du présent dossier. Eaux pluviales de voiries : les eaux seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures. Il respectera les normes en vigueur et sera régulièrement entretenu.**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**Les seuls rejets atmosphériques seront : - les échappements des véhicules transitant sur le site, - les gaz de combustion des installations de chauffage, - le dégagement d'hydrogène du local de charge des batteries.**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

**La chaudière sera alimentée au gaz naturel qui est le combustible fossile le moins polluant. Elle sera de plus en conformité avec la législation en vigueur sur les rejets atmosphériques de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NOX) et le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). La hauteur de la cheminée permettra une bonne dispersion des gaz de combustion. La chaudière sera régulièrement contrôlée et entretenue afin de prévenir tout risque de dégagement d'oxyde de carbone.**

Autres sources :

**NON**

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**L'activité logistique qui sera mise en œuvre dans le bâtiment produira essentiellement des déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux qui seront triés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur afin de favoriser leur valorisation. Les déchets seront stockés dans des bennes étanches en extérieur de l'établissement avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

## Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **L'alimentation en eau sera assurée par une cuve de 720 m3 associée à un surpresseur permettant d'alimenter le réseau incendie à hauteur de 360 m3/h pendant deux heures. De plus, il existe un poteau incendie (223-0069) situé avenue Benjamin Rabier. Le débit est de 60 m3/h à 3,7 bars avec un diamètre de canalisation 160 mm.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**- RIA et extincteurs - Installation d'extinction automatique d'incendie (cuve sprinkler de 600 m3) - Poteaux incendie**

[Installations de combustion moyennes \(dites « MCP »\) pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910](#)

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **En cours**

[Natura 2000](#)

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

[Prescriptions applicables](#)

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

[Clause filet](#)

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## **7 - Pièces justificatives**

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**Mandat Dépôt.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**1185-ICPE 100M - Copie.jpg**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**27062022 - ICPE - PLAN MASSE 35M.jpg**